

Corps de Cadets 2644
Manège militaire de Salaberry
188, Boul Alexandre-Taché
Gatineau, Québec
J8Y 3L5



Mercredi le 29 janvier 2020

Objet: Exercice Hivernal au Lac Tucker - Municipalité de Low, 21-23 février 2020

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que le programme d’instruction des cadets vise à développer l’aspect plein air dans ses activités. Pour réussir leur niveau d’instruction (vert, rouge, argent et or), les cadets doivent participer à un exercice aventurier au cours de l’année. Pour ce faire, nous organisons trois exercices aventuriers durant l’année et le deuxième consiste en un exercice hivernal. L’objectif est de faire vivre l’expérience du camping d’hiver aux cadets selon leur niveau de connaissances. Ce défi les aidera à développer leur leadership, leur habileté à construire un bivouac d’hiver, améliorer leur condition physique et l’esprit d’équipe entre les jeunes, et ce, gratuitement.

Il y aura beaucoup d’activités intéressantes et stimulantes qui se dérouleront à l’extérieur tel que la pêche sur glace, l’essai de Fat bike, la glissade, la marche en raquette et la construction d’abris hivernaux.

Afin de participer à cet exercice, votre enfant doit s’inscrire au <http://cc2644.ca/message.html> avant le 19 février. Il est important d’indiquer toute restriction alimentaire.

Nous demandons aux cadets de se présenter au manège, vendredi le 21 février à 18h00 avec tout l’équipement requis selon la liste de matériel fourni à l’endos de cette lettre. Le retour est prévu pour 16h00, dimanche le 23 février au manège. Il est primordial d’avoir l’équipement nécessaire pour ce weekend en plein air. Il n’y a pas de mauvaise température, juste des mauvais vêtements... ☺

Si vous désirez obtenir plus informations, vous pouvez contacter le Capitaine Étienne Sdicu, Officier responsable hivernal 819-239-7298 ou les officiers du niveau de votre enfant. Au plaisir d’avoir un exercice rempli de défis pour tous les cadets du C.C.2644 !!!

CC2644 c’est fort!!!

Major Jean-Luc Pilon

Commandant C.C. 2644 Hull
commandant@cc2644.ca

Équipement personnel à apporter		
Quantité	Article	
1	Carte ASSURANCE MALADIE	
1	Sac solide pour transporter son équipement <i>* Regrouper le matériel dans un seul sac. Pas de valise à roulette !!!</i>	
1	Petit sac à dos (sac de jour)	
1	Sac de couchage chaud – (IMPORTANT pour les niveaux vert seulement qui dorment à l’intérieur) Matelas soufflé- mousse	
1	Gourde ou bouteille d’eau (contenant)	
1	Kit hygiène personnelle (brosse à dents, dentifrice, savon, serviette, brosse, rasoirs, crème, baume à lèvres, serviettes sanitaires, tampons, lingettes etc)	
	Médicaments (en quantité suffisante) <i>* Prière d’indiquer la posologie et aviser l’officier en charge</i>	
4	Paires de bas chauds (pas de coton) et sous-vêtements et rechange	
	Sous-vêtements (+ au moins deux de rechange)	
1	Pyjamas	
2	Pantalons de sports ou de plein air- (PAS DE JEANS)	
3-4	T-shirts	
2	Chandails chauds (laine, polar, etc.)	
1	Col roulé de cadets si vous l’avez	
1	Paire de bottes D’HIVER	
1	Espadrilles pour l’intérieur	
	Tuque, chapeau, foulard, cache cou, balaklava, gants, mitaines	
1	Sous-vêtements longs (combine) – haut et bas / combinaisons thermales	
1	Manteau d’hiver ou anorak	
1	Pantalon de neige	
1	Pelle à neige	
1	Raquettes (si vous en avez)	
1	Traineau pour glisser (crazy carpet, tapis à neige, traîneaux en mousse)	
	Prévoir suffisamment de rechanges pour pouvoir être au sec tout le weekend!	
	\$\$\$ Argent de poche (la cantine du C.C. sera ouverte samedi soir)	
Articles utiles	Calepin et crayon, lampe de poche, lingettes (Wet Ones), appareil photos, sac de poubelles, sac ‘ziploc’, poudre pour les pieds, mouchoirs, lunettes de soleil.	
	TOUS les cadets doivent identifier leur équipement personnel.	
Une tonne	Votre bonne humeur et votre énergie !!!	
Articles interdits	Armes, drogue et alcool, bijoux, mp3, ipods, cellulaire, jeux vidéos, appareils électroniques.	

Les articles inutiles, à laisser à la maison, seront confisqués et remis à la fin du séjour.

Les cadets(tes) portants des verres correcteurs (lunettes) doivent porter des sangles de sécurité. Les bris ne seront pas remboursés s’il est prouvé que la sangle n’était pas portée.

Le corps de cadets 2644 et son personnel ne seront pas tenus responsables des articles non-identifiés, perdus ou volés